

Lille, le 7 avril 2016

L'inspecteur d'académie,  
Directeur des services départementaux de  
L'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs  
Des LP accueillant une ULIS

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'éducation nationale  
Circonscriptions ASH

Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO  
Mesdames et Messieurs les enseignants  
référents

Division des élèves  
et de la vie  
des établissements

Bureau des Affectations  
et de l'Orientation

Dossier suivi par

Fabien BERTELOOT  
IEN IO

Christine MAIFFRET  
D'ANFRAY  
IEN ASH

Saikou DIALLO  
Chef du Bureau

Téléphone  
03 20 62 33 35  
Fax  
03 20 62 32 50  
Mél

[dsden59.deve-bao@ac-lille.fr](mailto:dsden59.deve-bao@ac-lille.fr)

1, rue Claude Bernard  
59033 Lille cedex

**Objet** : orientation et affectation en Ulis de lycée professionnel des élèves en situation de handicap

**Réf.** : - annexe de la circulaire académique du 11/01/2016 « *les procédures d'orientation 2015-2016* »  
- circulaire académique du 30/03/2016 « *Politique académique d'orientation et d'affectation Année 2015-2016* », *guide académique de l'affectation post troisième (page 8), dossier 3 : Orientation et Handicap, dossier technique n°4 « guide technique affectation en LP des élèves en situation de handicap »*

Les circulaires académiques citées en référence précisent les modalités visant à améliorer le parcours des jeunes en situation de handicap, en particulier dans l'articulation collège-lycée. Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) implantées en lycée professionnel contribuent à cet objectif essentiel dans une perspective d'accès à la qualification.

La procédure académique prévoit la tenue d'une « commission départementale de sécurisation des parcours » préparatoire à l'affectation en lycée professionnel dont la date est fixée au **vendredi 3 juin 2016**. Chaque proviseur support d'une « ULIS LP » sera convié à cette commission dont les caractéristiques sont exposées en annexe de la circulaire d'orientation et d'affectation (dossier technique n°4)

Afin d'engager dans les meilleures conditions possibles la préparation de l'affectation en lycée professionnel à la rentrée scolaire 2016 des élèves en situation de handicap, il est nécessaire de disposer d'un état des lieux précis des élèves actuellement accueillis au sein de vos ULIS et des continuités de parcours envisagées.

Je vous invite donc à renseigner le document joint en annexe et à le retourner par mail à l'adresse [dsden59.deve-bao@ac-lille.fr](mailto:dsden59.deve-bao@ac-lille.fr) pour le **lundi 9 mai 2016**, délai de rigueur. Vous voudrez bien me faire part également de toute remarque ou réflexion que vous jugerez utile de porter à ma connaissance.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Pour le Recteur, et par délégation,  
le Directeur Académique  
des Services de l'Education Nationale,  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Education Nationale du Nord



Guy CHARLOT